

« Un service en pleine mutation tourné vers la prévention »

Intervenants

Muriel PEDRON – Responsable QSSE (Groupe ACTUAL)

Olivier BOUTINAUD – Directeur prévention (Groupe ADECCO)

Pierre CHANSON – Coordinateur prévention sécurité (Groupe ADECCO)

Samuel FAIRIER – Coordinateur sécurité, environnement (Groupe GRUAU)

Tugdual KEROMEST – Responsable du pôle technique (SATM)

Assemblée Générale SATM du 23 Juin 2022

Renforcement de la prévention au travail

- La loi du 2 août 2021 prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun de services de la part des services de prévention et de santé au travail sur l'ensemble du territoire.
- Dès le 1^{er} avril 2022, les Services de Santé au Travail (SST) deviennent les Services de **Prévention** et de Santé au Travail (SPST).
- Ses missions sont étendues : évaluation et prévention des risques professionnels, actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, conseils en matière de conditions de télétravail...

Renforcement de la prévention au travail

- Le décret du 26 avril 2022 précise que chaque SPSTI devra obligatoirement intégrer dans ses actions les missions suivantes :
 - ✓ la prévention des risques professionnels, incluant notamment un conseil renforcé et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques professionnels et la conduite d'action de prévention des risques pour la santé des travailleurs.
 - ✓ le **suivi individuel de l'état de santé** de chaque salarié, tout au long de son activité, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévues par la réglementation.
 - ✓ la **prévention de la désinsertion professionnelle**, à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

Renforcement de la prévention au travail

- Outil DU 53

Plan d'actions						
Mesures de Prévention / Protection	Mesures de Prévention / Protection	Mesures de Prévention / Protection	Pilote	Délai	Actions réalisées le	Coût
Action Organisationnelle ²	Action Technique ³	Action Humaine ⁴				



Renforcement de la prévention au travail

- Outil DU 53

Renseignements Partenaires Méthode Unité de Travail **Synthèse** Sauvegarde Variables UT Configuration

ACTION DU 53



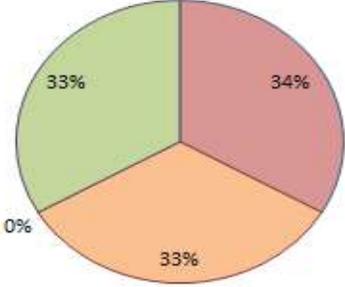
Synthèse

Générer Synthèse Effacer Synthèse

Synthèse du Risque Résiduel

Priorité	Répartition
Priorité 1	1
Priorité 2	1
Priorité 3	0
Priorité 4	1

Répartition



■ Priorité 1
■ Priorité 2
■ Priorité 3
■ Priorité 4

Témoignages adhérents

Mademoiselle Vrac
7 RUE GAMBETTA, 53200 CHATEAU GONTIER
Sonia LECLERC, Responsable d'entreprise



<https://www.facebook.com/mvchateaugontier/>

Leon's suhi
7 Rue des 3 Croix, 53000 Laval
Mme Maeva CROC, Gérante
<http://sushilaval.fr>



<http://sushilaval.fr>



Nos **PRODUITS**



Véhicules BTP



Véhicules sécurité



Véhicules Isothermes



Véhicules de transport de personnes à mobilité réduite



Fourgon grand volume



Nos METIERS



TOLERIE



FERRAGE



MENUISERIE



PEINTURE



MONTAGE



Notre **CULTURE SECURITE**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Echelle de cotation

Occurrence - Fréquence d'exposition	1	Très faible
	2	Faible
	4	Importante
	7	Très importante
	9	Extrêmement important
10	Permanente	

Gravité	1	Non préjudiciable
	3	Légèrement préjudiciable
	6	Préjudiciable
	8	Fortement préjudiciable
	10	Extrêmement préjudiciable

Perception des parties intéressées	1	Inexistante
	4	Faible
	7	Forte
	10	Très forte

Maîtrise (niveau de)	1	Excellente
	2	Correcte
	4	Moyenne
	7	Faible
	9	Très faible
	10	Nulle

Cotation du risque

NOTE FINALE	EVALUATION	PRIORITE
Note < 511	Risque mineur Actions à envisager à long terme	Faible
512 < Note < 895	Risque secondaire Actions à envisager à moyen terme	Moyenne
895 < Note	Risque majeur Actions à envisager en priorité	Forte



Notre CULTURE SECURITE

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Exemple :

Evaluation des risques professionnels DOCUMENT UNIQUE				IS 46 SEC 200							
Lieu : UAP/Service/Ligne :		Bâtiment B FGV		Nb personnes concernées : 8 Métiers : Soudeur, monteur/assembleur, Electricien, technicien, animateur GAP							
DANGERS	RISQUES	Commentaires	MODE DE FONCTIONNEMENT	EVALUATION DES NIVEAUX DE RISQUES			PLAN D'ACTION	LUP sécurité			
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL			N : Normal A : Accroché D : Dégradé	Fréquence d'exposition	gravité	Perception des parties intéressées	MOYENS DE MAITRISE	maîtrise du risque	Cotation du risque	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	Reference
Niveau sonore élevé	Atteinte auditive	Bâtiments B: Les opérateurs travaillent dans un environnement à un niveau sonore supérieur à 80 dB. Mesure de bruit réalisée par la SATM en nov 2018. le niveau sonore moyen se situe entre 80 dB et 90 dB selon les postes.	N	10	8	1	- Porter des bouchons d'oreille	4	320		
Sol encombré et glissant	Chute de plain pied	Présence de tuyau d'air et câbles au sol dans les zones de travail. Dans les zones de découpes, présence de sciures au sol	N	10	3	4	- Consignes de rangement des zones de travail, - Nettoyage du sol au changement de véhicule	7	840	- Marquage au sol permettant de définir des zones de stockage - Demarche 5S	
Pièces métalliques lourdes et encombrantes	Chute d'objet / Ecrasement Risque TMS : membres supérieurs et lombaires	Port de charges lourdes et encombrantes (cadre et profilé alu, portes arrière, parois, plancher)	N	2	6	4	- Utiliser les moyens de levage (ponte roulant, pince de levage, tables élévatrices)	4	192		
			N	2	6	4	- Consignes: Porter les pièces lourdes à 2	4	192		
Présence de produits chimiques (colles, dégraissant...)	Risque toxique par contact ou inhalation		N	2	8	4	- Porter des gants de protection nitrile - Porter des lunettes de protection (pour l'application avec un pulvérisateur ou lors de transvasement)	4	256	- Etude en cours pour substituer certains produits chimiques dangereux par des produits moins toxiques	
Postures pénibles: Travail sous ou dans le véhicule, travail à genoux prolongé	Risque TMS : membres supérieurs, membres inférieurs, cervicales et lombaires		N	10	8	4	-Etre équipé de genouillère ou d'un tapis mousse	10	3200	- Organiser des formations PRAP - Aménagement de poste	
Montée et descente du véhicule fréquentes	Chute de hauteur		N	10	3	1	- Utiliser un marche-pied	2	60		
Utilisation de chariots, gerbeurs et transpalettes	Choc avec piéton Choc à la tête, membres inférieurs ou supérieurs	Déplacement d'engins dans des zones de travail occupées par des opérateurs. Mauvaise utilisation	N	10	8	1	- Tout conducteur de chariot doit être en possession d'une autorisation de conduite - Marquage au sol permettant de définir les allées piétonnes et des zones d'exclusion - Consignes aux caristes: signaler par avertisseur sonore (klaxon) chaque manœuvre du cariste	2	160		
			A	1	6	4	- Appliquer les règles de base pour le déplacement d'une palette - Garder les pieds éloignés du châssis du transpalette ou gerbeur, - Respecter la charge maximale admissible - Garder les mains sur le timon lors de toutes manœuvres. - Placer la charge lourde au centre de la palette	7	168		
Présence d'escabeaux avec rampe	Chute de hauteur Coupures		N	2	6	4	- Mettre le frein de l'escabeau avant de l'utiliser	4	192		
			N	4	8	1	- Porter des gants de protection	4	128		
	Happement	Risque mécanique lorsqu'un élément en mouvement (forêt d'une perceuse, disque d'une meuleuse) peut entrer en contact avec une partie du corps humain et provoquer une blessure.	N	2	8	7	- Enlever tous les accessoires vestimentaires (écharpe, manches flottantes, collier...) susceptibles d'être accrochés par les éléments tournant de la machine utilisée	4	448		
	Brûlure, corps étrangers dans les yeux	Projection de métal incandescent	N	4	6	4	- Etre équipé d'un pare-visage (pour les opérations de meulage et sciage) - Etre en manches longues	4	384		



Notre CULTURE SECURITE

SANTÉ - SÉCURITÉ



Bâtiment

C

Activité TÔLERIE

FICHE DES RISQUES AUX POSTES

OPERATION / DANGERS	RISQUES	MESURES PREVENTIVES
Niveau sonore élevé	Perte d'audition 	Porter obligatoirement des protections auditives (bouchons, casques ...) 
Engins en mouvements	Blessures, choc ... 	Rester vigilant Utiliser les voies piétonnes pour tout déplacement Laisser libre les voies piétonnes RAPPEL: PRIORITE AUX CHARIOTS
Nombreux objets au sol (palette ...)	Chute de plain pied Choc 	Penser à ranger et nettoyer régulièrement votre zone de travail Porter des chaussures de sécurité 
Manipulation de charges	Douleurs au dos, épaules ... 	Utiliser les moyens de levage adaptés Appliquer les gestes et une bonne posture Porter des gants pour une meilleure accroche  
Equipement de manutention manuelle et mécanique (plieuse, poinçonneuse)	Douleurs musculaires Ecrasement	Porter obligatoirement des gants Vérifier le bon état des gants 
Manipulation de pièces coupantes	Coupures 	Porter obligatoirement des gants 
Soudage à proximité	Projection de corps étrangers dans les yeux	Porter des lunettes 



Service QS2E / RH





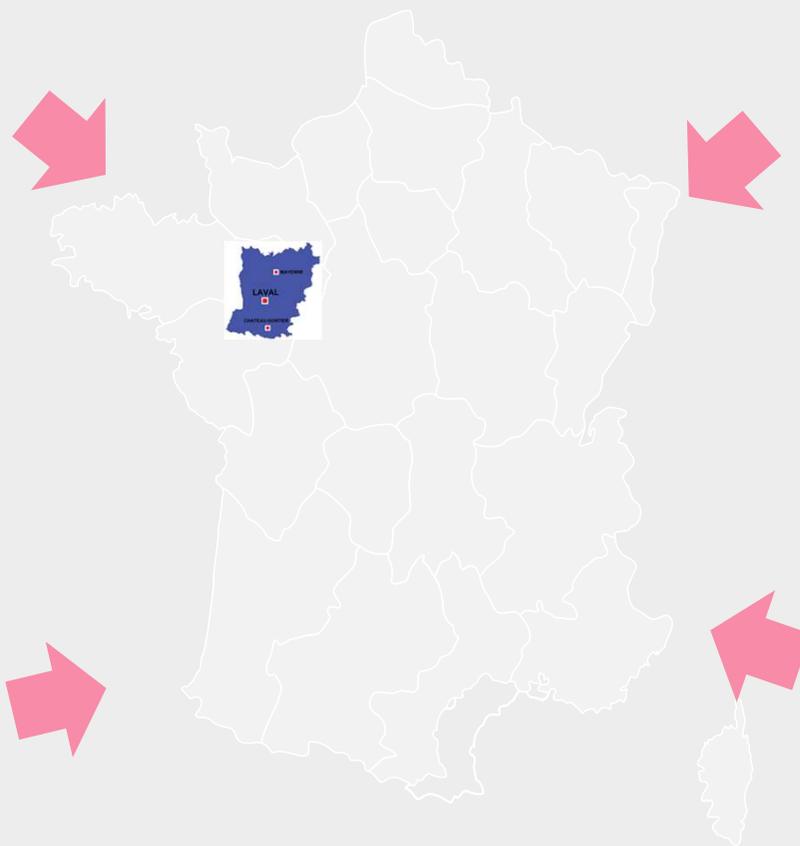
Notre **CULTURE SECURITE**



Des enjeux forts et impactants

Enjeux socio-économiques

Enjeux réglementaires



Contexte local

**Conséquences
pour l'emploi
& les entreprises**



Comment accompagner les entreprises utilisatrices dans l'évaluation des risques ?

Accompagner la démarche d'intégration du nouvel arrivant

Illustration avec une [Vidéo de 2min](#)

- Besoin de connaître le poste = lien avec le DU, notre contribution
- Les attendus du nouvel arrivant :
 - Les codes de l'entreprise
 - Les horaires
 - Les consignes
 - Les risques du poste
 - Epi ...
- Réflexion de bon sens : si c'était ...

**Entreprise
Utilisatrice**



**Agence
d'emploi**

3 niveaux de réflexion :

1- Au niveau de l'Entreprise Utilisatrice, l'intérimaire :

- doit s'intégrer (culture sécurité), être rapidement opérationnel & productif,
- N'ose pas s'exprimer, "un bon intérimaire est celui qui ne dit pas NON"

2- Au niveau du Salarié Intérimaire :

- besoin de démontrer ses compétences, qu'il est LA bonne personne tout au long de sa mission (se démarquer, être repéré, viser un CDI)
- Il se retrouve parfois dans des situations de transferts de risque/glissement de poste

3- Au niveau de l'Agence d'Emploi :

- « si j'insiste trop sur la sécurité auprès de mon client, c'est mauvais pour ma relation commerciale... »
- « la sécurité ça se passe chez le client, moi je ne peux pas faire grand-chose ... »

❖ Transition témoignage entreprise Gruau sur l'accueil-intégration



Notre **CULTURE SECURITE**

Le parcours sécurité du nouvel arrivant

Formation sécurité
niveau 1

E-learning
15 min

Objectif:
Connaitre les principales
consignes sécurité sur le site



Formation sécurité
niveau 2

Formation en salle
1 h

Objectif:
Connaitre les risques et les
moyens de protection pour
travailler en toute sécurité

+ formation aux règles
métiers



Formation sécurité
niveau 3

Accueil au poste
30 min

Objectif:
Connaitre les risques liés à
l'activité au poste



Quelle articulation entre l'agence d'emploi, l'entreprise utilisatrice et le SPSTI ?

Gestion du risque



prévention





REJOIGNEZ-NOUS



www.satm.fr